

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260408-VI-DEL-2026-029-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception en préfecture : 10/04/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un représentant de la commune pour siéger au sein du Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite Saint-Joseph (EHPAD),

- Procède à l'élection d'un représentant titulaire de la Commune pour siéger au sein du Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite Saint-Joseph (EHPAD), à bulletins secrets.

Est candidate :

- Mme Paola LENDORMY

A obtenu :

- 27 voix

- 7 abstentions

Est proclamée élue :

- Mme Paola LENDORMY



Gilles BAYART
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :10 AVR. 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.